

CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-GEORGES-D'AURAC

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 09 AVRIL 2025

Le 09 avril 2025 à 19h30, le conseil municipal de Saint-Georges-d'Aurac,
dûment convoqué le 05 avril 2025,
s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. Alain GARNIER, Maire

Présents : Alain GARNIER, Christine PEGHAIRE, Georges BERINGER, Gilles BERINGER,
Jean-Claude TALLOBRE, Yvon DARNE, Claudine PASTRE

Absent(s) excusé(s) : Simone DOUBLET

Absent(s) : Grégory PITOT, Martine GIRE, Aurélie BARLIER

Pouvoir(s) :

Secrétaire de séance : Gilles BERINGER

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 06 mars 2025
 2. Délibération : approbation des CFU (Compte Financier Unique) - budgets : principal, eau et assainissement
 3. Délibération : affectation des résultats de clôture 2024 - budgets : principal, eau et assainissement
 4. Délibération : vote du budget primitif 2025 pour le budget principal
 5. Délibération : vote du taux de fongibilité des crédits pour le budget principal
 6. Délibération : vote des taux d'imposition 2025
 7. Délibération : retrait des communes de St Didier sur Doulon et Vals le Chastel de la communauté de communes des rives du Haut-Allier
 8. Délibération : RIFSEEP
 9. Divers :
-

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 06 mars 2025

Aucune remarque n'étant apportée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents

2. Délibération : approbation des CFU (Compte Financier Unique) - budgets : principal, eau et assainissement

Les CFU de l'année 2024 sont présentés. Monsieur le Maire, ne participant pas au vote, sort de la salle.
Mme Christine PEGHAIRE, 1^{ère} adjoint, préside le conseil.

Les CFU des trois budgets, pour l'année 2024, sont approuvés à l'unanimité.

BUDGET PRINCIPAL

		INV.	FONCT.	TOTAL CUMULÉ
Recettes	Prévision budgétaire totale	790 985.80	442 033.00	1 233 018.80
	Recettes réalisées (1)	95 837.03	429 152.08	524 989.11
	Restes à réaliser	461 449.00	0.00	461 449.00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	798 018.81	498 777.78	1 296 796.59
	Dépenses réalisées (1)	199 392.48	417 584.21	616 976.69
	Restes à réaliser	541 388.00	0.00	541 388.00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	-103 555.45	11 567.87	-91 987.58
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	7 033.01	56 744.78	63 777.79
Solde (inv.) ou résultat de clôture (fonct.)	Excédent / déficit	-96 522.44	68 312.65	-28 209.79
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	-79 939.00	0.00	-79 939.00
Résultat cumulé	Excédent / déficit	-176 461.44	68 312.65	-108 148.79

BUDGET ASSAINISSEMENT

		INV.	FONCT.	TOTAL CUMULÉ
Recettes	Prévision budgétaire totale	25 419.00	43 298.32	68 717.32
	Recettes réalisées (1)	25 419.00	38 047.15	63 466.15
	Restes à réaliser	0.00	0.00	0.00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	40 828.61	42 686.82	83 515.43
	Dépenses réalisées (1)	12 303.04	42 597.76	54 900.80
	Restes à réaliser	0.00	0.00	0.00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	13 115.96	-4 550.61	8 565.35
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	15 409.61	-611.50	14 798.11
Solde (inv.) ou résultat de clôture (fonct.)	Excédent / déficit	28 525.57	-5 162.11	23 363.46
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	0.00	0.00	0.00
Résultat cumulé	Excédent / déficit	28 525.57	-5 162.11	23 363.46

BUDGET EAU

		INV.	FONCT.	TOTAL CUMULÉ
Recettes	Prévision budgétaire totale	42 457.15	74 284.18	116 741.33
	Recettes réalisées (1)	42 353.06	55 897.48	98 250.54
	Restes à réaliser	0.00	0.00	0.00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	37 245.90	68 997.15	106 243.05
	Dépenses réalisées (1)	12 964.36	68 965.99	81 930.35
	Restes à réaliser	0.00	0.00	0.00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	29 388.70	-13 068.51	16 320.19
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	-5 211.25	-5 287.03	-10 498.28
Solde (inv.) ou résultat de clôture (fonct.)	Excédent / déficit	24 177.45	-18 355.54	5 821.91
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	0.00	0.00	0.00
Résultat cumulé	Excédent / déficit	24 177.45	-18 355.54	5 821.91

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

3. Délibération : affectation des résultats de clôture 2024 - budgets : principal, eau et assainissement

BUDGET	ASST	EAU	CME	TOTAL
FONCTIONNEMENT				
RÉSULTAT EXERCICE (A)	- 4 550.61 €	- 13 068.51 €	11 567.87 €	- 6 051.25 €
RÉSULTATS ANTÉRIEURS REPORTÉS (B)	- 611.50 €	- 5 287.03 €	56 744.78 €	50 846.25 €
RÉSULTAT À AFFECTER (C = A + B)	- 5 162.11 €	- 18 355.54 €	68 312.65 €	44 795.00 €
INVESTISSEMENT				
SOLDE D'EXÉCUTION CUMULÉ (D)	28 525.57 €	24 177.45 €	- 96 522.44 €	- 43 819.42 €
RÉSULTATS ANTÉRIEURS REPORTÉS (E)	- €	- €	- €	- €
SOLDE DES RAR (F)	- €	- €	- 79 939.00 €	- 79 939.00 €
BESOIN DE FINANCEMENT (G = D + E + F)	- €	- €	- 176 461.44 €	- 123 758.42 €
AFFECTATION				
AFFECTATION (= C ; = H + J)	- €	- €	68 312.65 €	44 795.00 €
1) AFFECTATION EN RÉSERVES R 1068 EN INV. (H)			68 312.65 €	44 795.00 €
2) REPORT EN FONCTIONNEMENT R 002 (J)			- €	- €
3) REPORT DÉFICIT EN INVESTISSEMENT D001			96 522.44 €	43 819.42 €
4) REPORT EXCÉDENT EN INVESTISSEMENT R001	28 525.57 €	24 177.45 €		
5) DÉFICITE REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT D002	5 162.11 €	18 355.54 €		

Délibération adoptée à l'unanimité

4. Délibération : vote du budget primitif 2025 pour le budget principal

Le budget primitif est présenté. Les dépenses et les recettes en section de fonctionnement et en section d'investissement s'équilibrent de la façon suivante :

BUDGET PRINCIPAL (M 57)	Section de fonctionnement		Section d'investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
	519 156,00 €	519 156,00 €	686 730,29 €	686 730,29 €

Délibération adoptée à l'unanimité

5. Délibération : vote du taux de fongibilité des crédits pour le budget principal

Le conseil municipal peut déléguer au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (article L. 5217-10-6 du CGCT). Dans ce cas, le maire informe l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'autoriser Monsieur le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5 %

6. Délibération : vote des taux d'imposition 2025

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de ne pas augmenter les taux d'imposition pour l'année 2025 et de fixer les taux comme suit :

TAUX 2025	
Taxe foncière propriétés bâties	35,03 %
Taxe foncière propriétés non bâties	57,58 %
Taxe d'habitation	8,44 %

7. Délibération : retrait des communes de St Didier sur Doulon et Vals le Chastel de la communauté de communes des rives du Haut-Allier

Suite à la délibération du conseil communautaire, les communes doivent se prononcer sur le retrait des communes de St Didier sur Doulon et de Vals le Chastel de la communauté de communes des rives du Haut-Allier. Délibération adoptée à l'unanimité

8. Délibération : RIFSEEP

Suite à l'évolution de carrière d'un agent, il convient de mettre à jour la délibération concernant le RIFSEEP. Délibération adoptée à l'unanimité

9. Divers :

•

La séance est levée à 21h50

Le Maire,
Alain GARNIER

Le secrétaire de séance,
Gilles BERINGER